

***AUX CONTRIBUABLES
DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ***

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Greffière de la susdite municipalité, **QUE:**

Conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les Cités et Villes, une **séance extraordinaire** du Conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge se tiendra le **5 décembre 2011 à 19 h au Centre communautaire, 2, rue de la Fabrique à Pont-Rouge afin d'adopter le budget 2012** de la Ville de Pont-Rouge. Tous les contribuables intéressés peuvent assister à cette session.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 9^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN DEUX MILLE ONZE.

JOCELYNE LALIBERTÉ
GREFFIÈRE, g.m.a.